

REGLEMENT CHAMPIONNAT VOLLEY-BALL FSGT

- 1 - Les compétitions F.S.G.T. se déroulent en appliquant les lois du jeu éditées par la F.F.V.B.
- 2 - Les joueurs devront posséder **IMPERATIVEMENT** la licence Omnisports F.S.G.T. lors de toutes les rencontres. Afin d'éviter tout litige, les équipes sont priées de bien vouloir présenter systématiquement les licences à l'équipe adverse et de remplir la feuille de match avant le début du match. Les responsables d'équipes doivent vérifier que les joueurs inscrits sur la feuille de match participent au match. Un joueur qui n'est pas présent au match ne doit pas figurer sur la feuille ou son nom doit être rayé à la fin de la rencontre. **TOUT ABUS SERA SANCTIONNE.**
- 3 - Les clubs qui présentent plusieurs équipes devront déposer, avant le premier match de la compétition, la formation de chaque équipe avec les noms et les numéros de licences. Un joueur n'a pas le droit de jouer au sein de deux équipes différentes dans la même catégorie, encore moins dans deux clubs différents.
- 4 - A compter du 1er février, les équipes ne pourront plus licencier de nouveaux joueurs, sauf cas de force majeure apprécié par la Commission Volley-Ball.
- 5 - Composition des équipes : une équipe masculine pourra avoir dans sa formation jusqu'à trois filles. Pour la formation féminine, il ne sera pas admis de garçons dans l'équipe. Une équipe mixte doit être composée d'un minimum de 3 filles sur le terrain, même dans le cas exceptionnel où l'équipe joue à 5. Si au cours d'un match, une fille se blesse et qu'aucune remplaçante n'est prévue, l'équipe adverse peut se déclarer vainqueur par forfait ou accepter de rejouer le match avec la même base de joueurs (voir article 8).
- 6 - Les rencontres sont prévues sur le terrain du club nommé en premier sur le calendrier. C'est ce club qui sera responsable de l'arbitrage et qui devra être mentionné en premier sur la feuille de match.
- 7 - Les jours et heures de matches sont fixés après entente entre les responsables d'équipes et devront donc être respectés par les 2 équipes. Si une équipe ne prévient pas de son impossibilité de se déplacer ou de recevoir, au moins 5 heures à l'avance (pour laisser le temps au responsable d'équipe de prévenir ses coéquipiers) et que l'autre équipe aura fait le déplacement (parfois de nombreux kilomètres) ou aura attendu en vain dans son gymnase, cette équipe qui aura fait « faux bond » sera déclarée forfait.
- 8 - La F.S.G.T. n'autorise pas le jeu à 4 joueurs. Une équipe se présentant à 4 joueurs sera déclarée forfait. Le jeu à 5 joueurs n'est autorisé que de façon exceptionnelle, il devra être précisé sur la feuille de match. Un 6ème joueur pourra rentrer au cours de rencontre, à condition toutefois qu'il soit inscrit sur la feuille avant le début de match. Si des abus se déroulent au cours de la saison, la commission se verra obligée de sanctionner l'équipe concernée. Une équipe terminant un match à 4 joueurs sera déclarée perdante.
- 9 - Pour toute rencontre non terminée par impératif des horaires de salles, la feuille de match devra parvenir au responsable de poule, en précisant la nouvelle date de la rencontre. Le match devra se **REJOUER ENTIEREMENT** avec les mêmes joueurs figurant sur la feuille de match de la 1ère rencontre.
- 10 - Les feuilles de match devront être correctement remplies sinon, l'équipe qui reçoit se verra infliger 1 point de pénalité (noms - n° de licences et score de chaque set) ; en effet, c'est à elle de vérifier, avant le départ de l'équipe adverse, que la feuille est remplie. L'équipe qui envoie la feuille de match aura également 1 point de pénalité (si ce n'est pas la même). Tant que les licences ne sont pas validées pour la saison (timbre de l'année au dos), ne pas inscrire le numéro, mais indiquer : « en cours ». Tout litige devra être signalé sur la feuille de match et sera ainsi soumis à l'appréciation du responsable de poule.
- 11 - En fin de saison, toutes les feuilles de match devront être impérativement reçues par le responsable de poule au plus tard à la fin de la 2ème semaine clôturant le championnat correspondant.

12 - Les feuilles de match devront être correctement remplies (noms - n° de licences et score de chaque set) sinon, l'équipe qui reçoit se verra infliger 1 point de pénalité ; en effet, c'est à elle de vérifier, avant le départ de l'équipe adverse, que la feuille est remplie. L'équipe qui envoie la feuille de match aura également 1 point de pénalité (si ce n'est pas la même). Tant que les licences ne sont pas validées pour la saison ne pas inscrire le numéro, mais indiquer : « EN COURS ».

Elles doivent être envoyées au responsable de poule indiqué sur l'annuaire et non à la FSGT;

13 - Tout litige ou anomalie survenant avant, en cours ou après le match, devra être signalé sur la feuille de match et sera ainsi soumis à l'appréciation du responsable de poule ou de la Commission.

SPECIFICITE DU CHAMPIONNAT

1 - Cette compétition se déroulera sous forme Aller - Retour.

2 - Le club gagnant devra saisir les scores du match sur le site Internet puis envoyer la feuille de match dans la semaine qui suit la rencontre au responsable de sa poule afin que celui-ci valide le résultat. Le club sera pénalisé d'un point s'il n'a pas envoyé la feuille de match à temps. Récidiviste, le match sera perdu par forfait.

3 - Un match peut être reporté maximum 2 fois, par rapport au calendrier de début de saison. Si à l'issue des 2 reports, le match ne peut être joué, c'est l'équipe qui a demandé le 1er report qui subira un forfait. Prévenir (par feuille de match ou email) les responsables de poule lorsqu'une rencontre est reportée e/ou envoyer la feuille de match avec les noms des clubs, le numéro de la semaine concernée, le nom de l'équipe qui demande le report et la cause.

Les responsables d'équipes sont priés de tenir compte en début de saison des joueurs évoluant dans 2 équipes différentes (masculin/mixte ou féminin/mixte) afin d'établir les calendriers des matches en conséquence, leurs adversaires n'ayant pas à « subir » ce désagrément.

SPECIFICITE DE LA COUPE

Merci de ne pas utiliser les feuilles de matches de championnat pour la coupe, afin d'éviter les litiges et d'envoyer ces feuilles AU RESPONSABLE DE COUPE.

1 - Le club gagnant doit envoyer la feuille de match dans la semaine qui suit la rencontre au responsable de la Coupe dont les coordonnées sont indiquées sur les feuilles de matches de coupe. En l'absence de feuille de match, les deux équipes auront match perdu.

2 - Il n'est pas autorisé de reporter les matches de coupe
D'une part parce que les semaines de coupe sont prévues à l'avance sur le calendrier, et d'autre part, pour que le responsable puisse faire les tableaux suivants à temps. Une équipe qui ne pourra jouer le match dans la semaine impartie sera déclarée perdante.

3 - Si la composition de l'équipe diffère de celle jouant en championnat, il y aura lieu de l'indiquer au responsable de la coupe avant le 1er match.

A L'INTENTION DES RESPONSABLES DE POULES

1 - Les feuilles de match devront être correctement remplies sinon, appliquer systématiquement 1 point de pénalité à l'équipe qui reçoit (noms - n° de licences et scores avec les points) ; c'est à elle de vérifier, avant le début du match, que la feuille est remplie et 1 point de pénalité à l'équipe qui n'a pas correctement indiqué les n° de licences (si ce n'est pas la même).



Tout litige devra être signalé sur la feuille de match et sera ainsi soumis à votre appréciation.

2 - A compter du 15 décembre, appliquer 1 point de pénalité par match à l'équipe qui n'aura pas validé ses licences. Aux fins de contrôle, vous recevrez une copie du bordereau ADHERENT de chaque équipe.

3 - Comptage des points : match gagné : 2 points - match perdu : 1 point - Forfait : 0 point (score : 25/0 ; 25/0 ; 25/0) ; les points de pénalité seront comptabilisés en fin de saison.